

Les salaires effectifs ont augmenté en Suisse, mais moins que l'an dernier

RÉMUNÉRATIONS Les partenaires sociaux des principales conventions collectives de travail ont convenu d'une augmentation moyenne de 1,2% pour 2025, a publié l'Office fédéral de la statistique hier. Une bonne nouvelle selon les patrons et syndicats, qui émettent toutefois certaines réserves

JULIE EIGENMANN

Une hausse nominale moyenne des salaires effectifs de 1,2%: c'est ce dont ont convenu les partenaires sociaux pour 2025, dans le cadre des principales conventions collectives de travail (CCT) qui regroupent au moins 1500 personnes assujetties, comme le publiait hier l'Office fédéral de la statistique (OFS). Au total, un peu moins de 600000 personnes sont concernées. Comme en 2024, cette hausse a été répartie principalement à titre col-

lectif (+0,9%) et à hauteur de 0,4% à titre individuel: 70% de la masse salariale destinée aux augmentations a été attribuée de manière uniforme.

«Ces 1,2% sont une bonne nouvelle, salue Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale suisse. En ces temps troublés, cela montre la résilience du marché du travail suisse et la primauté du partenariat social. Les gains de production sont correctement distribués aux employés.»

Pour des hausses «collectives et non individuelles»

Cependant, si l'on se penche sur les années précédentes, l'augmentation est bien moins importante qu'en 2024 (2,1%) et 2023 (2,5%). Mais elle l'est bien davantage qu'en 2022 (0,8%) et 2021 (0,4%). «Le contexte géopolitique et les incertitudes pèsent sur les entreprises, commente

Marco Taddei. Viendra encore s'y greffer l'effet des taxes douanières américaines. Cette tendance à la baisse risque malheureusement de se poursuivre l'an prochain.»

«L'augmentation est moins importante que les années précédentes notamment parce que le renchérissement était un argument fort dans les négociations sala-

riales, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui», estime pour sa part David Gallusser, secrétaire central de l'Union syndicale suisse. Mais il salue «une bonne nouvelle de façon générale, car +1,2% signifie une augmentation réelle du pouvoir d'achat, perdue ces dernières années. Et il faut que ces hausses continuent d'être collectives et non individuelles.»

Des évolutions qui varient selon les secteurs

En effet, les salaires réels, qui tiennent compte des prévisions de renchérissement pour 2025 de +0,2%, devraient progresser de 1% cette année, précise l'OFS. «L'inflation galopante il y a quelques années avait eu pour effet une baisse des salaires réels. Nous sommes heureusement de retour à une situation normale», se réjouit Marco Taddei. Pour David Gallusser subsiste toutefois un «problème de

fond: un développement salarial très faible sur le long terme. Entre 2015 et 2025, les salaires fixés par les CCT n'ont augmenté que de 3,5% après correction de l'inflation, alors que la productivité a augmenté de 10,5% sur l'ensemble de la période.»

Les évolutions varient évidemment selon les secteurs: en 2025, les salaires effectifs ont augmenté de 1,4% dans le secteur secondaire et de 1,2% dans le secteur tertiaire. Dans le détail, l'augmentation est par exemple de +1,7% dans la construction de +1,6% pour les activités financières et d'assurance, ou encore de +1% pour l'industrie manufacturière.

Quant aux salaires minimaux, en 2025 ceux fixés dans les principales CCT ont été augmentés de 1%, contre 2% en 2024, 1,9% en 2023 et 0,6% en 2022. Ils ont augmenté de 0,8% dans le secteur secondaire et de 1,2% dans le secteur tertiaire. ■

«En ces temps troublés, cette hausse montre la résilience du marché du travail et la primauté du partenariat social»

MARCO TADDEI, RESPONSABLE ROMAND DE L'UNION PATRONALE SUISSE